



**REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du jeudi 22 juin 2023**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 12 juin 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.	
<b>Présents 24 / 33</b> <b>Pouvoirs : 08 / 33</b>		
<b>Votants 32 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Florian Renard	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Sylvia Potier à Patrick Trifi, Karine Lippert à Marie-Josée Paillousse, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Patrick Evrard à Jean-Paul Birembaut, David Belurier à Véronique Hubert, Émeline Kessler à Mélissa Boucher, Agathe Mahmoudi à Lætitia Millecamp, Carine Florent à Marie-Louise Nassar	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
<b>DELIBERATION 2023.05.05</b>	<b>Approbation du compte de gestion</b>	

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2, D 2343-1 à D2343-10

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Considérant l'avis de la commission des finances,

## Résultats budgétaires de l'exercice

49100 - COMMUNE DE RAISMES -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 741 217,56	19 462 284,85	30 203 502,41
Titres de recette émis (b)	4 057 735,64	18 661 065,69	22 718 801,33
Réductions de titres (c)	107 295,00	114 645,00	221 940,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 950 440,64	18 546 420,69	22 496 861,33
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 741 217,56	19 462 284,85	30 203 502,41
Mandats émis (f)	3 859 835,43	17 293 895,79	21 153 731,22
Annulations de mandats (g)		769 430,19	769 430,19
Depenses nettes (h = f - g)	3 859 835,43	16 524 465,60	20 384 301,03
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	90 605,21	2 021 955,09	2 112 560,30
(h - d) Déficit			

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à 28 votes pour et 4 abstentions,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2022 , reprenant les résultats suivants (le compte de gestion est joint en annexe)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN**

Signé par le Maire le 28 juin 2023  
Transmis et reçu en préfecture le 28 juin 2023  
Publié le 06 juillet 2023